



## Revalorisation de la pension alimentaire

Par **nicolasbeckendorf**, le **18/10/2009** à **20:32**

Bonjour,

L'ami de ma mère est divorcé de son ex-femme depuis près de sept ans et il lui verse une pension alimentaire de 270 Euros/mois. Il voudrait savoir si elle a la possibilité de lui demander les arriérés de la revalorisation de la pension alimentaire qu'elle ne lui a jamais demandé?

De plus elle lui réclame très régulièrement des frais supplémentaires pour les sorties scolaires de ses enfants ainsi que pour les frais d'orthodontie entre autre, a t-elle le droit de faire ça? Elle l'a récemment menacé de faire la demande pour les arriérés de la revalorisation de la pension alimentaire QU'ELLE NE LUI A JAMAIS DEMANDE parce qu'elle lui réclamait une partie des fais pour une sortie scolaire d'un de ces fils, parce que qu'il n'a pas les moyens! A t-elle vraiment la possibilité de lui demander ces arriérés ???  
Merci de me répondre très vite et merci pour vos bons conseils